

| | |
|------------------|-----------------------------|
| GROUPE T | |
| DE | |
| COMP | DU 1 ^{er} ESCADRON |
| DB | |
| UNITÉ | |
| INT. ADD. DB | |
| PROGÈS VERBAL | N° 745 / 197 7 |

PROCÈS-VERBAL

PIÈCE N° 1

D'EXIGUTE POUR INITIAIRE

Résoncylmoments

Administrating

FAIR O.V.II

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

¹ OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

(C.V.T.I.)

10. novembre 77

77405766

NOUS SOUSSIGNÉS

condamné, Officier de police à M. Mr

VULES ARTICLES 16, à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS VILLE

LE 11.11.1977 A 9 HEURE(S), au bureau de notre brigade, se présente Bon-
sieur , sapeur-pompier, demandant cité à .

" ", un objet lumineux assez gros évoluent en effectuant des figures géométriques au dessus de . Les faits se sont passés le 10 novembre 1977 vers 19 heures et ont duré un quart-d'heure environ après que l'intensité de la lumière ait disparu. Il ne peut nous donner de précision qu'à sa forme, ni à quelle distance se trouvait l'objet.

(Piece n° 2).

Le 11 novembre 1977 à 9 heures 15, au bureau de notre brigade, se présente Monsieur , étudiant, demeurant . Il nous signale avoir reçu le 10 novembre 1977 vers 19 heures, alors qu'il se trouvait à proximité de son domicile, un OVNI dans le ciel. Il avait la taille d'une étoile, mais avec une lueur orange. Puis il a disparu en descendant en spirales. Il a couru en direction de la trajectoire, vers l'hôtel , croyant l'apercevoir mais il pense que l'engin est tombé beaucoup plus loin. (pièce n° 3).

Mentionnons qu'au moment des faits, était accompagné de ses camarades. Ces jeunes gens n'ont pu apporter de précision complémentaire.

A 9 heures 45, nous nous sommes mis en relation téléphonique avec les responsables de l'aéroport de et du C.N.E.S.

Mouvements

E.H.E.S. : Aucun mouvement d'avion n'a été signalé au moment des faits.
: Aucun lancement de ballon ou fusée sonde nous a été signalé.

Un message radio a été établi sous le n° 985/2 et adressé aux autorités intéressées.

• 100 •

| | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---|
| DESTINAIRES | INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES | | DATE DE CLÔTURE LE 10.12.1977 | VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT DE LA VILLE Commandant la Région de Gendarmerie des |
| | <input type="checkbox"/> | I | | |
| | <input type="checkbox"/> | I | | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | 2 | | |
| M le Préfet, de la Région , Prefet de la à . | | | | |
| M le Procureur de la République | | | | |
| M le Général Cdtx S.F.A. du Groupe à . | | | | |
| M le Ministre des Armées, Direction Gendarmerie et Justice Militaire Bureau emploi-Renseignements à . | | | | |
| ARCHIVE TRANSMISE AU CUL | | SIGNATURE (S) | | |
| Groupement. | | | | |
| RÉF. C.M. N° 31.400 DN/GEND.08 OM. EMP. SERV. DU 21 07 1971 - CLASS 33.06 | | A.D.G. 661-75-4.000.000 | | |
| | | ED 2 | | |

Le 11 novembre 1977 à 19 heures, se présente au
bureau de notre brigade, Monsieur
Il déclare avoir vu le 10 novembre 1977 vers 19 heures,
alors qu'il se trouvait sur le parking de l'hôtel
atterris un cerf-volant muni d'une pile. Il a vu des
gens qui courraient de partout. Après avoir intercepté
une personne il a appris que des gens avaient vu atter-
rir un OVNI dans les parages. Mr l'a avisé
de sa découverte et cette personne a immédiatement pris
le cerf-volant. Il ne connaît cette personne. C'est
en entendant une émission de radio relatant la présence
d'un OVNI au dessus de la ville qu'il s'est manifesté.

(Pièce n° 4).

Immédiatement un message radio précisant la dé-
couverte de Mr a été adressé aux autorités
concernées par le premier message, sous le n° 986/2.

A ce jour, le propriétaire de ce cerf-volant ne
s'est pas manifesté auprès de nos services, malgré
les recherches entreprises.

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION

(témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR **onze novembre mil neuf cent soixante dix sept,**
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), **, gendarme, Officier de police judiciaire,**

VU LES ARTICLES **16 à 19 et 75**DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,**Le 11 novembre 1977 entendons :**

âgé de ans, sapeur-pompier, demeurant cité , né le à , fils de , et de , marié, nationalité française, qui déclare :

***** Le 10 novembre 1977, je me trouvais au restaurant le . Vers 19 heures 05, j'ai aperçu un point lumineux assez gros dont je ne peux donner aucune précision qu'à sa forme. Je ne peux pas évaluer la distance ni la hauteur de cet objet. Lorsque je l'ai aperçu, il évoluait doucement en faisant des formes géométriques. Il a monté tout doucement, une fois en haute altitude, il a fait une distance à l'horizontale, puis il est resté un moment sans bouger. Quelques instants après, il est redescendu en faisant des spirales très saccadées au dessus de . La luminosité a disparu progressivement. Ce la a duré environ un quart-d'heure. La luminosité était bien plus intense qu'une étoile. Du moment où j'ai perçu cet objet et jusqu'au moment de sa disparition, j'ai évalué sa direction en un angle de 60, 70° en direction de *****

Le 11 novembre 1977 à 9 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.

GROUPEMENT

D'ELLENA

COMPAGNIE D'ELLENA

DE

UNITE

BRIGADE DE

P.V. N° 745 / 1977

PERSONNE
ENTENDUEPROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

PIÈCE N°5

FEUILLET N° 1

AFFAIRE C.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

(témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , onze novembre mil neuf cent soixante dix sept,
, gendarme, Officier de police judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 11 novembre 1977 entendons :

, âgé de ans, lycéen, donneur à (), né le à (), fils de et de , célibataire, nationalité française, qui nous déclare :

***** Le 10 novembre 1977, je me trouvais à proximité de mon domicile à . Vers 19 heures 02, j'aiaperçu dans le ciel un OVNI qui évoluait très vite à proximité de mon habitation à la verticale. Cet objet avait la taille d'une étoile mais avec une lueur orangée. Il a ralenti, puis il s'est stabilisé quelques secondes. Il a fait marche arrière sur la même trajectoire qu'il avait emprunté auparavant. Il a accéléré à nouveau, il s'est stabilisé et ensuite il est descendu en spirales. Nous avons couru vers l'hôtel croyant l'apercevoir, n'as je pense qu'il est tombé entre . Sa forme paraissait circulaire.*****

Le 11 novembre 1977 à 9 heures 25.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L.O.P.J.

GROUPEMENT

DE

COMPAGNE D'ENCADREMENT

DE

UNITE

BRIGADE DE

P.V. N° 745 / 1977

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

AFFAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

onze novembre mil neuf cent soixante dix sept,
, gendarme, Officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 11 novembre 1977 à 15 heures entendons :

à , (), né le à
(), qui nous déclare :

***** Le 10 novembre 1977, à 19 heures, je me trouvais sur le parking de l'hôtel ~~du Luxembourg~~. Au moment où je me rendais au restaurant, j'ai vu atterrir un cerf-volant muni d'une pile. Cet engin mesurait environ 2 mètres sur un mètre. Il était fait en matière plastique. Une pile alimentait une ampoule entourée d'un réflecteur, donnant une intense luminosité. J'ai remarqué qu'un morceau de fil nylon genre pêche pendait. J'ai posé ce cerf-volant sur un banc et je me rendais au restaurant lorsque j'ai vu des gens qui courraient de partout. J'ai vu une personne venir vers moi et je lui ai demandé ce qui se passait. Il m'a répondu que des enfants avaient vu un "OVNI atterrir dans les parages. Je lui ai dit qu'il ne s'agissait pas d'un OVNI mais d'un cerf-volant. Cette personne m'a demandé de lui monter. Je l'ai emmené vers l'endroit où j'avais posé l'engin. Il a aussitôt démonté l'ampoule et a pris le cerf-volant en me disant que le propriétaire de cet engin, s'il se manifestait vienne le chercher chez lui. Il m'a dit également qu'il n'était pas au courant qu'il y avait une campagne de lancement de ballon. Je n'ai pas prêté plus d'attention à cette personne et je suis allé dîner. Je ne connais pas cette personne mais je pense qu'elle doit travailler au Centre Spatial. C'est en entendant une émission à la radio relatant la présence d'un OVNI au dessus de la ville de que je me suis manifesté. *****

Le 11 novembre 1977 à 15 heures 20.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.